



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 8 décembre 2020

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Nombre de procurations : 0

Nombre de voix : 26

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, Mme Julie Jouve, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

Mme Béatrice Leccia

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan

Secrétaire de séance : Mme Janet Zaragoza

DEL2020_081

**Maison Ortuno – plan de financement demande de subvention /
dépôt du permis**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 28 janvier dernier par laquelle le conseil municipal approuve le projet de la Maison Ortuno et son plan de financement.

Afin de répondre aux remarques du jury et aux prescriptions de l'ABF, le projet arrêté a évolué et en conséquence l'estimatif de l'architecte.

Le montant des travaux estimé s'élève aujourd'hui à 546 000 €HT, démolition incluse, auquel il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre, soit un coût total de l'opération estimé à 596 000 €HT.

Aussi, il convient donc que le conseil municipal se prononce sur le nouveau plan de financement comme suit :

Financeurs	% d'aide sollicitée	Montant HT
Etat – DETR	30.20	180 000
Région – Ct Bourg-Centre	30.20	180 000
Département	18.80	112 000
Commune (autofinancement)	20.80	124 000
Total	100%	596 000

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'approuver le plan de financement comme indiqué ci-dessus,
- De demander l'aide la plus élevée possible à l'Etat, la Région et au Département,
- D'autoriser monsieur le maire à déposer le permis de construire au nom de la commune,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	26
Procurations	00
Nombre de voix	26
Pour	26
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

